

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE
MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2013**

RAI			
<i>Évaluation de Fonds des Indiens, successions et annuités découlant des traités</i>			
DATE D'APPROBATION : 2013-04-25			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DE PROGRAMME
1. Étudier la possibilité d'élaborer une solution de rechange viable au Programme des fonds des Indiens qui permettrait aux Premières Nations d'accéder aux fonds du Trésor sans être assujetties aux contraintes de la <i>Loi sur les Indiens</i> et présenter la solution de rechange proposée au Comité des politiques stratégiques	Après avoir examiné les options concernant l'argent des Indiens, le Secteur de la résolution et des affaires individuelles (RAI) a rédigé une politique optionnelle autorisant le transfert de tous les fonds de capital actuels et futurs d'une Première Nation conformément à l'alinéa 64(1)k) de la <i>Loi sur les Indiens</i> . L'élaboration de la politique sera terminée en 2013.	Décembre 2013	<p>État : En cours</p> <p>Mise à jour/justification : En date du 31 décembre 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La politique est rédigée. • Quand on aura obtenu les approbations, AADNC invitera les Premières Nations à commenter la politique proposée au moyen du site Web du Ministère. • La date cible de mise en œuvre de la politique est le début de l'exercice 2014-2015. <p>SVE : Largement mis en œuvre, la recommandation sera close après que la stratégie aura été mise au point et approuvée.</p>
2. Les modifications au Programme des fonds des Indiens et les solutions de rechange connexes doivent viser à accroître la transparence des dépenses des	En vertu de la nouvelle politique relative à l'alinéa 64(1)k), les accords de fiducie devront prévoir la reddition de comptes aux membres concernant la gestion	Décembre 2013	<p>État : En cours</p> <p>Mise à jour/justification : En date du 31 décembre 2013 :</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE
MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2013**

RAI			
<i>Évaluation de Fonds des Indiens, successions et annuités découlant des traités</i>			
<i>DATE D'APPROBATION : 2013-04-25</i>			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DE PROGRAMME
fonds des bandes faites au profit des membres, à améliorer l'accès au capital aux fins du développement économique et à favoriser une plus grande autonomie.	fiduciaire.		<ul style="list-style-type: none"> • L'ébauche de politique prévoit l'obligation de rendre des comptes aux membres. • Une fois que les approbations auront été accordées, AADNC invitera les Premières Nations à commenter la politique proposée sur le site Web du Ministère. • Cette méthode de mobilisation en ligne va dans le sens de l'engagement pris par le gouvernement du Canada d'améliorer la transparence. • Les données recueillies au cours de la période de mobilisation en ligne serviront à donner sa forme finale à la nouvelle politique. <p>SVE : Largement mis en œuvre, la recommandation sera close après que la stratégie aura été mise au point et approuvée.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE
MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2013**

RAI			
<i>Évaluation de Fonds des Indiens, successions et annuités découlant des traités</i>			
DATE D'APPROBATION : 2013-04-25			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DE PROGRAMME
3. AADNC doit réviser le Guide d'administration des fonds des bandes en fonction de la politique actuelle et des pratiques modernes.	En vertu de la nouvelle politique relative à l'alinéa 64(1)k), les accords de fiducie devront comprendre des lignes directrices concernant l'empiètement sur le capital.	Décembre 2013	<p>État : En cours</p> <p>Mise à jour/justification : En date du 31 décembre 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ébauche de politique contient des lignes directrices concernant l'empiètement sur le capital.
	FISAT veillera à ce que les politiques, directives et procédures s'harmonisent avec la <i>Loi sur les Indiens</i> .	Décembre 2013	<p>État : En cours</p> <p>Mise à jour/justification : En date du 31 décembre 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ébauche de politique est harmonisée avec la <i>Loi sur les Indiens</i>. • On élabore des outils et processus (FAQ, fiches d'information, descriptions du processus, modèles et gabarits, critères proposés, etc.) à l'appui de la mise en œuvre de la politique.

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE
MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2013**

RAI			
<i>Évaluation de Fonds des Indiens, successions et annuités découlant des traités</i>			
<i>DATE D'APPROBATION : 2013-04-25</i>			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DE PROGRAMME
			<ul style="list-style-type: none"> On rédige de plus une mise à jour du Guide d'administration des fonds des bandes pour que celui-ci corresponde davantage aux pratiques actuelles, ainsi qu'aux paramètres du programme énoncés dans la <i>Loi sur les Indiens</i>. Cette mise à jour sera achevée et offerte en ligne au plus tard le 31 mars 2014. <p>SVE : En cours et de manière continue</p>
4. Faciliter la discussion avec les Premières Nations sur la manière de rendre compte aux membres, d'une façon claire et pratique, de l'utilisation qui est faite des fonds des bandes.	En vertu de la nouvelle politique relative à l'alinéa 64(1)k), les accords de fiducie devront comprendre des dispositions sur la reddition de comptes aux membres concernant les dépenses des fonds en fiducie.	Décembre 2013	<p>État : En cours</p> <p>Mise à jour/justification : En date du 31 décembre 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'ébauche de politique prévoit des exigences de reddition de comptes et d'établissement de rapports.

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE
MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2013**

RAI			
<i>Évaluation de Fonds des Indiens, successions et annuités découlant des traités</i>			
<i>DATE D'APPROBATION : 2013-04-25</i>			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DE PROGRAMME
	personnes vivantes et les biens des défunts afin de cerner des stratégies de mise en œuvre pour appuyer l'application continue des politiques et des procédures établies dans le Guide. La communauté de pratique aura également le mandat d'étudier les diverses solutions de rechange au régime d'administration des successions en vue d'améliorer les services à la clientèle. Elle envisagera des options en ligne, telles que l'utilisation de GCPedia, des vidéoconférences et d'autres technologies disponibles.	Mars 2014	
6. Examiner la pertinence de la politique sur les « administrateurs de dernier recours » dans le cadre du Programme d'administration du patrimoine des vivants.	La nouvelle édition du Guide d'administration des biens, qui est conforme à l'article 51 de la <i>Loi sur les Indiens</i> , fournit une orientation plus claire concernant la responsabilité d'AADNC d'effectuer un suivi de l'administration de la propriété d'un adulte à charge lors de la désignation d'un administrateur	Achévé	

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE
MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2013**

RAI			
<i>Évaluation de Fonds des Indiens, successions et annuités découlant des traités</i>			
<i>DATE D'APPROBATION : 2013-04-25</i>			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DE PROGRAMME
	<p>n'appartenant pas au Ministère.</p> <p>Le groupe de travail mixte RAI-OR évaluera l'efficacité et la pertinence de la politique et élaborera des stratégies de mise en œuvre pour guider les agents régionaux.</p> <p>Le groupe de travail examinera également les ententes entre diverses régions (Manitoba, Colombie-Britannique et Territoires du Nord-Ouest) et les tuteurs et curateurs publics de leur province respective, ainsi que d'autres solutions de rechange. Le groupe de travail se penchera aussi sur le rapport coût-efficacité et la faisabilité d'adopter des mesures d'encouragement à l'élaboration d'ententes similaires ou de solutions de rechange à l'échelle nationale.</p>	<p>Mars 2014</p> <p>Mars 2014</p>	
7. Examiner la relation entre l'AC de FISAT et les régions afin d'offrir un soutien plus uniforme,	Organiser tous les mois des téléconférences de formation et d'information axées sur des sujets	Juin 2013	

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE
MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2013**

RAI			
<i>Évaluation de Fonds des Indiens, successions et annuités découlant des traités</i>			
<i>DATE D'APPROBATION : 2013-04-25</i>			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DE PROGRAMME
en temps plus opportun, aux fins de l'administration du Programme d'administration du patrimoine des vivants.	<p>précis entre FISAT et les régions.</p> <p>Le groupe de travail mixte RAI-OR examinera les systèmes et les procédures de gestion en place dans chaque région, déterminera les pratiques exemplaires et se servira de cette analyse pour proposer des stratégies supplémentaires afin de combler les lacunes au niveau de la communication entre les régions et FISAT. Par la suite, la communauté de pratique sur les biens des personnes vivantes et les biens des défunts assurera une communication cohérente et opportune, cela de façon continue.</p>	Mars 2014	
8. Veiller à l'adoption d'une approche normalisée pour la saisie des données dans le Système de rapports sur les successions (SRS) afin de générer des données plus fiables pour la gestion du programme.	<p>FISAT collabore actuellement avec l'équipe chargée de la refonte du Système d'inscription des Indiens (SII) afin de préparer l'intégration du SRS dans le nouveau SII.</p> <p>Le groupe de travail mixte RAI-</p>	En cours	

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE
MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2013**

RAI			
<i>Évaluation de Fonds des Indiens, successions et annuités découlant des traités</i>			
<i>DATE D'APPROBATION : 2013-04-25</i>			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DE PROGRAMME
	OR déterminera les secteurs qui nécessitent des améliorations pour permettre aux agents régionaux et aux gestionnaires d'AADNC d'utiliser le SRS comme un outil efficace de gestion des cas, de reddition de comptes et de suivi. Le groupe de travail confiera à la communauté de pratique sur les biens des personnes vivantes et les biens des défunts le mandat d'étudier des stratégies d'encouragement à l'adoption d'une approche normalisée nationale de la saisie de données.	Mars 2014	
9. Revoir la politique sur la sécurité des biens dans le cadre du Programme d'administration des successions pour cerner et atténuer les risques tels que les délais de notification des décès et les conflits possibles entre les politiques et les pratiques culturelles actuelles.	Le groupe de travail mixte RAI-OR élaborera des stratégies pour atténuer les risques liés aux retards dans la notification des décès et d'autres obstacles à la sécurité des biens.	Mars 2014	

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE
MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2013**

RAI			
<i>Évaluation de Fonds des Indiens, successions et annuités découlant des traités</i>			
DATE D'APPROBATION : 2013-04-25			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DE PROGRAMME
10. Mettre au point une approche stratégique du renforcement des capacités, qui comprendra des mesures du rendement appropriées aux fins de suivi, pour accroître l'efficacité et l'efficience du Programme d'administration des successions.	Le groupe de travail mixte RAI-OR se servira d'exemples d'initiatives actuelles de renforcement des capacités comme le PE conclu avec le Conseil des Mohawks d'Akwesasne et les ateliers sur la préparation d'un testament afin d'étudier la faisabilité d'élaborer une approche viable et accessible du développement des capacités de gestion des successions dans les collectivités des Premières Nations, à l'échelle nationale.	Décembre 2013	<p>État : En cours</p> <p>Mise à jour/justification : En date du 31 décembre 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un groupe de travail RAI-OR a été mis sur pied et s'est réuni en novembre 2013 pour commencer à fixer des objectifs et des jalons. • Un mandat a été rédigé; il sera examiné et approuvé à la prochaine réunion du groupe de travail, qui doit se tenir en février 2014. • Des approches du renforcement de la capacité seront étudiées aux réunions à venir. <p>SVE : En cours et de manière continue</p>
11. Examiner la pertinence de la politique sur les « administrateurs de dernier recours » aux fins de la gestion du Programme d'administration	Le groupe de travail mixte RAI-OR collaborera avec le STDE pour évaluer la pertinence de la politique sur les « administrateurs de dernier recours » et confiera à	Mars 2014	

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE
MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2013**

RAI			
<i>Évaluation de Fonds des Indiens, successions et annuités découlant des traités</i>			
<i>DATE D'APPROBATION : 2013-04-25</i>			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DE PROGRAMME
des successions.	la communauté de pratique sur les biens des personnes vivantes et les biens des défunts le mandat d'examiner des stratégies destinées à assurer une distribution appropriée sur le plan juridique des biens d'une succession situés sur des terres de réserve.		
12. Étudier la faisabilité d'adopter et de mettre en œuvre à l'échelle nationale la politique sur la valeur minimale de la Colombie-Britannique dans le cadre du Programme d'administration des successions.	<p>Terminer et mettre en œuvre à l'échelle nationale la politique de la Colombie-Britannique sur la valeur minimale des successions et la politique sur la vente accélérée aux termes de l'article 50 dans le cadre du Programme d'administration des successions.</p> <p>D'autres outils déterminés en fonction des pratiques exemplaires régionales et fondés sur celles-ci font actuellement l'objet d'une analyse de risque. Le groupe de travail mixte RAI-OR examinera les résultats de cette analyse et recommandera des</p>	<p>Achevé</p> <p>Mars 2014</p>	

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE
MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2013**

RAI			
<i>Évaluation de Fonds des Indiens, successions et annuités découlant des traités</i>			
<i>DATE D'APPROBATION : 2013-04-25</i>			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DE PROGRAMME
	stratégies de mise en œuvre.		
13. Revoir et réviser au besoin l'Expérience du paiement des annuités prévues dans les traités pour mieux répondre aux besoins régionaux.	Étant donné qu'ils sont mieux placés pour recruter des personnes qui répondent à leurs besoins, les bureaux régionaux seront chargés de gérer l'Expérience du paiement des annuités prévues dans les traités. Une lettre à l'intention des directeurs généraux régionaux a été envoyée le 19 octobre 2012 pour informer les régions que le Secteur de la RAI ne participera plus à l'EPAT.	Achevé	
14. Examiner différentes options pour gérer les pénuries de ressources pendant la saison des paiements de traités, y compris la possibilité de rendre obligatoire la participation aux événements liés aux traités dans le cadre des fonctions normales de l'ensemble du personnel des Affaires individuelles.	Un atelier avec les régions et d'autres secteurs a été tenu en janvier 2012 pour cerner les problèmes actuels concernant l'efficacité du versement des annuités de traités aux particuliers des Premières Nations. Le groupe de travail mixte RAI-OR établira une communauté de	Mars 2014	

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE
MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2013**

RAI			
<i>Évaluation de Fonds des Indiens, successions et annuités découlant des traités</i>			
<i>DATE D'APPROBATION : 2013-04-25</i>			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DE PROGRAMME
	pratique sur les annuités découlant des traités qui examinera et confirmera les questions essentielles mises à jour, et qui recommandera des solutions durables et étudiera des méthodes possibles autres que le modèle de prestation de services actuel.		
15. Perfectionner la collecte des données relatives au Système des paiements de traités (SPT) pour faciliter une gestion plus efficace du programme et synchroniser le SPT et le Système de rapports sur les successions, de manière à améliorer la fiabilité des données en général.	<p>FISAT a commencé à collaborer avec l'équipe chargée de la refonte du SII en vue de préparer l'intégration du SPT dans la nouvelle plateforme intégrée du SII.</p> <p>Le groupe de travail mixte RAI-OR déterminera les améliorations nécessaires pour mieux appuyer la prestation des services dans les régions et aider la direction à respecter les obligations redditionnelles.</p>	<p>En cours</p> <p>Mars 2014</p>	
16. Coordonner la tenue régulière de forums entre les membres du personnel des régions et de l'administration	Le groupe de travail mixte RAI-OR recommandera des méthodes d'amélioration des communications entre FISAT et	Mars 2014	

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE
MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2013**

RAI			
<i>Évaluation de Fonds des Indiens, successions et annuités découlant des traités</i>			
<i>DATE D'APPROBATION : 2013-04-25</i>			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DE PROGRAMME
centrale de Fonds des Indiens, successions et annuités découlant des traités pour créer des possibilités d'échange de renseignements et de partage des pratiques exemplaires et des leçons apprises.	les régions. La communauté de pratique sur les paiements d'annuités prévues dans les traités aura comme mandat de favoriser et d'assurer une communication durable, cohérente et opportune. Elle favorisera en outre le partage des pratiques exemplaires, en vue d'élaborer des méthodes d'administration normalisées des paiements d'annuités prévues dans les traités.		